



Arrêté portant composition du comité de pilotage stratégique de la maîtrise des risques financiers

Destinataires : M. le secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur - M. le secrétaire général de l'académie – Mme et M. les secrétaires généraux adjoints de l'académie – M. le délégué régional académique - Mme et MM les directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale - Mme et MM les secrétaires généraux des directions des services départementaux de l'éducation nationale - Mmes et MM les chefs de division, de service - Mmes et MM les directeurs de service

Dossier suivi par : Mme DUPONT -Tel : 04 42 91 74 06 - Mel : DAF-mrf@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les arrêtés fixant la composition :

- Du comité de pilotage stratégique de la maîtrise des risques financiers pour l'année 2025/26
- Du comité de pilotage opérationnel T2 de la maîtrise des risques financiers pour l'année 2025/26
- Du comité de pilotage opérationnel HT2 de la maîtrise des risques financiers pour l'année 2025/26

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**ACADEMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION ACADEMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des affaires financières

Affaire suivie par :
Catherine Dupont
Tél : 04 42 91 74 06
DAF-mrf@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1

Arrêté de composition du comité de pilotage stratégique de la maîtrise des risques financiers

**Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur,
recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
chancelier des universités,**

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} aout 2001 relative à la loi de finances,
- Vu le décret n°2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration,
- Vu le décret n°2012-567 du 24 avril 2012 modifié relatif au contrôle et à l'audit internes des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté du 18 décembre 2018 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne financier applicable aux contrôles internes budgétaire et comptable de l'Etat,
- Vu les feuilles de route académique et régionale du 04 septembre 2025 et ministérielle du 31 janvier 2025 relatives à la maîtrise des risques budgétaires et financiers,
- Vu la démarche engagée conjointement pour le contrôle interne financier par la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et par l'académie d'Aix-Marseille,

Arrête

Article 1er : la composition du comité de pilotage stratégique du contrôle interne financier pour l'année 2025-2026 est fixée comme suit :

M. Jérôme BOURNE BRANCHU, secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

M. Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille ;

M. Joël GILLARD, secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille, en charge des moyens et de l'accompagnement des établissements, référent promoteur de la maîtrise des risques financiers ;

Mme Anne ACLOQUE, secrétaire générale adjointe de l'académie d'Aix-Marseille, directrice des relations et ressources humaines ;

M. Olivier ADROGUER secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes de Haute-Provence (DSDEN04) ;

M. Éric BIGOT, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes Alpes (DSDEN05) ;

M. Dominique LEPORATI, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône, (DSDEN13) ;

M. Alain MASSENET, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse (DSDEN84) ;

Mme Karima BOURICHE, directrice régionale des affaires financières de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Mme Marielle BAILBY, cheffe de la division des affaires financières de l'académie d'Aix-Marseille, référente technique de la maîtrise des risques financiers, rectorat ;

Mme Corinne BOURDAGEAU, cheffe de la division de l'accompagnement des personnels (DAP), rectorat ;

Mme Florence CARLUCCIO, cheffe de la division de l'exécution des dépenses et des recettes (DEDR), rectorat ;

M. Christophe CHOURAKI, directeur régional académique adjoint des systèmes d'information (DRASI), rectorat ;

M. Karim DEHEINA, directeur régional académique de la politique immobilière de l'Etat, (DRAPIE), rectorat ;

M. Amory DELON, chef de la division des structures et moyens (DSM), rectorat ;

Mme Mélanie GALAND, directrice régionale académique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation (DRA-ESRI), rectorat ;

Mme Véronique GALZY, cheffe de la division logistique (DL), rectorat ;

M. Charles-Henri GARNIER, chef de la division de l'accompagnement et du conseil aux établissements scolaires (DACES), rectorat ;

M. Nicolas GENESTOUX, chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques (DIEPAT), rectorat ;

Mme Méline LANZI-ESCALONA, cheffe de la division des établissements d'enseignement privés (DEEP), rectorat ;

M. Jean-Michel LECLERCQ, délégué régional académique, direction départementale de la jeunesse et des sports (DRAJES), rectorat ;

Mme Valérie MISERY, cheffe de la division des personnels enseignants (DIPE), rectorat ;

M. Christian PEIFFERT, chef du service interacadémique des affaires juridiques (SIA-AJ), référent qualité HT2, rectorat ;

Mme Karen PICANOL, directrice régionale académique des achats de l'Etat, Direction régionale académique des achats de l'Etat (DRAAE), rectorat ;

Mme Catherine RIPERTO, cheffe de la division des examens et concours (DIEC), rectorat ;

Mme Isabelle ROOS, directrice régionale académique adjointe du numérique éducatif, pôle numérique

académique (DRA-NE), rectorat ;

M. Vincent VALERY, directeur de l'école académique de la formation continue (EAFC), rectorat ;

Mme Sylvie LE GOUADEC, cheffe de bureau de la coordinatrice paye, experte qualité T2, DAF, rectorat ;

Mme Catherine DUPONT, chargée de maîtrise des risques, référente technique T2 et HT2, DAF, rectorat ;

Mme Flavie LESTAMPS, chargée de coordination DAF, référente qualité T2 – HT2, DAF, rectorat ;

Article 2 : Le comité de pilotage stratégique se réunit une fois par an, sous la présidence de monsieur le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille et de monsieur le secrétaire général de la région académique de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3 : Le comité de pilotage stratégique dresse un bilan de la campagne de maîtrise des risques financiers de la période écoulée et définit les orientations de l'académie d'Aix-Marseille et des services régionaux, dont le siège est situé dans l'académie d'Aix-Marseille, en matière de contrôle interne financier et d'actions de maîtrise des risques pour la période 2024-2025.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le

10.12.2025

Benoit DELAUNAY

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN



ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des affaires financières

Affaire suivie par :
Catherine Dupont
Tél : 04 42 91 74 06
DAF-mrf@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1

Arrêté de composition du comité de pilotage opérationnel T2 de la maîtrise des risques financiers

**Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur,
recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
chancelier des universités,**

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} aout 2001 relative à la loi de finances,
- Vu le décret n°2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration,
- Vu le décret n°2012-567 du 24 avril 2012 relatif au contrôle et à l'audit internes des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté du 18 décembre 2018 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne financier applicable aux contrôles internes budgétaire et comptable de l'Etat,
- Vu les feuilles de route académique et régionale du 04 septembre 2025 et ministérielle du 31 janvier 2025 relatives à la maîtrise des risques budgétaires et financiers,
- Vu la démarche engagée conjointement pour le contrôle interne financier par la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et par l'académie d'Aix-Marseille,

Arrête

Article 1er : La composition du comité de pilotage opérationnel de la maîtrise des risques financiers relatif aux processus de rémunérations (« CoPil opérationnel T2 ») pour l'année 2025/2026 est fixée comme suit :

M. Jérôme BOURNE BRANCHU, secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Joël GILLARD, secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille, en charge des moyens et de l'accompagnement des établissements, référent promoteur du contrôle interne financier

Mme Karima BOURICHE, directrice régionale des affaires financières de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme Marielle BAILBY, cheffe de division, référente technique de la maîtrise des risques financiers, DAF, rectorat

Mme Catherine DUPONT, chargée de maîtrise des risques, référente technique suppléante T2, DAF, rectorat

Mme Sylvie LE GOUADEC, coordinatrice paye, experte qualité T2, DAF, rectorat

Mme Flavie LESTAMPS, chargée de coordination DAF, référente qualité T2 – HT2, DAF, rectorat

Mme Véronique GIORDANO, gestionnaire, référente qualité T2, direction des services départementaux de

l'éducation nationale des Alpes de Haute-Provence, DSDEN04

Mme Sarah BOURCIER, adjointe à la cheffe de division du premier degré, référente qualité T2, direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes Alpes, DSDEN 05

M. Tahar ACHAB, correspondant paye AESH et AED, référent qualité T2, direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône, DSDEN13

Mme Carine GALLETTA, cheffe de Bureau DPE1 public, référente qualité T2, direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône, DSDEN13

Mme Alix GONZALEZ- LORCA, cheffe de bureau de gestion individuelle, division du premier degré, référente qualité T2, direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse, DSDEN84

M. Jean-François GUIGOU, chef de bureau des accidents du travail/ maladies professionnelles et rentes, référent qualité T2, division de l'accompagnement des personnels (DAP), rectorat

Mme Bénédicte DAUBIN, adjointe à la cheffe de division, référente qualité T2 et HT2, division des examens et concours (DIEC), rectorat

Mme Marie-Noelle SAUNIER, responsable du pôle achats, référente qualité T2 et HT2, direction régionale académique des systèmes d'information (DRASI), rectorat

M. Brice CORNILLET, correspondant paye, référent qualité T2, division des établissements d'enseignement privés (DEEP), rectorat

Mme Valérie TACCOEN, adjointe à la cheffe de division, référente qualité T2, division des personnels enseignants (DIPE), rectorat

M. Simon MAUREL, Adjoint au chef de division, chargé du réseau scolaire, de la programmation et des emplois, référent qualité T2, division des structures et moyens (DSM), rectorat

Mme Caroline JUVENAL-LAMBERT, gestionnaire, référente qualité T2, division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques (DIEPAT), rectorat

Mme Aurélie SERRA, cheffe de bureau de la gestion de la formation continue des personnels enseignants, référente qualité T2, école académique de la formation continue (EAFC), rectorat

Article 2 : Le comité de pilotage opérationnel T2 se réunit au moins une fois par an, sous la présidence de M. le secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille, en charge des moyens et de l'accompagnement des établissements, référent promoteur de la maîtrise des risques financiers

Article 3 : Le comité de pilotage opérationnel T2 anime le dispositif de maîtrise des risques financiers relatif aux processus de rémunérations, définit et met en place des outils de maîtrise des risques et accompagne les services de gestion des ressources humaines dans cette perspective. Il participe à la préparation du comité de pilotage stratégique annuel.

Article 4 : le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le

10.12.2025

Pour le recteur et par ~~BÉLAIR~~ DELAUNAY
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN



ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

*Liberté,
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Catherine Dupont
Tél : 04 42 91 74 06
DAF-mrif@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1

Division des affaires financières

Arrêté de composition du comité de pilotage opérationnel HT2 de la maîtrise des risques financiers

**Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur,
recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
chancelier des universités,**

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} aout 2001 relative à la loi de finances,
- Vu le décret n°2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration,
- Vu le décret n°2012-567 du 24 avril 2012 relatif au contrôle et à l'audit internes des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté du 18 décembre 2018 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne financier applicable aux contrôles internes budgétaire et comptable de l'Etat,
- Vu les feuilles de route académique et régionale du 04 septembre 2025 et ministérielle du 31 janvier 2025 relatives à la maîtrise des risques budgétaires et financiers,
- Vu la démarche engagée conjointement pour le contrôle interne financier par la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et par l'académie d'Aix-Marseille,

Arrête

Article 1er : La composition du comité de pilotage opérationnel de la maîtrise des risques financiers relatif aux processus des dépenses hors rémunérations de personnels (« CoPil opérationnel HT2 ») pour l'année 2025/2026 est fixée comme suit :

M. Jérôme BOURNE BRANCHU, secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Joël GILLARD, secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille, en charge des moyens et de l'accompagnement des établissements, référent promoteur de la maîtrise des risques financiers

Mme Karima BOURICHE, directrice régionale des affaires financières de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme Marielle BAILBY, cheffe de division, référente technique de la maîtrise des risques financiers, DAF, rectorat

Mme Catherine DUPONT, chargée de maîtrise des risques, référente technique de la maîtrise des risques financiers T2 et HT2, DAF, rectorat

Mme Flavie LESTAMPS, chargée de coordination DAF, référente qualité T2 – HT2, DAF, rectorat

Mme Émilie BIZOT, cheffe de pôle - responsable interdépartementale des affaires financières 04-05, référente qualité HT2 04-05, direction départementale des services de l'éducation nationale des Alpes de haute Provence (DSDEN04)

Mme Malika BRAHIM, cheffe de bureau de l'administration financière, référent qualité HT2, DAGFIN, direction départementale des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône (DSDEN13)

Mme Isabelle MONNIEZ, cheffe de division des affaires financières et logistiques, référente qualité HT2, direction départementale des services de l'éducation nationale de Vaucluse (DSDEN84)

Mme Stéphanie ARIZZOLI, cheffe de pôle académique des bourses, référente qualité HT2, DSDEN84

Mme Julie GONZALEZ, gestionnaire, référente qualité HT2, division logistique (DL), rectorat

Mme Bénédicte DAUBIN, adjointe à la cheffe de division, référente qualité HT2, division des examens et concours (DIEC), rectorat

Mme Colette GALVEZ, cheffe du bureau des affaires médicales et des prestations d'action sociale, référente qualité HT2, division de l'accompagnement des personnels (DAP), rectorat

Mme Marie-Noelle SAUNIER, responsable pôle secrétariat gestion des achats, référente qualité HT2, direction régionale académique des systèmes d'information (DRA-SI), rectorat

Mme Magali CHAIX, adjointe au chef de la division de l'accompagnement et du conseil aux établissements scolaires (DACES), référente qualité HT2, rectorat

Mme Anne Marie VILA, responsable gestion financière et comptable, référente qualité HT2, direction régionale académique de la politique immobilière de l'Etat (DRAPIE), rectorat

Mme Sabine BRIVOT, adjointe au directeur de l'école académique de la formation continue, responsable administrative et financière, référente qualité HT2, (EAFC), rectorat

Mme Laurence LAFFARGUE, chargée des affaires juridiques, service interacadémique des affaires juridiques, référent qualité HT2, (SIA-AJ), rectorat

Mme Caroline JUVENAL-LAMBERT, gestionnaire des personnels de direction, référente qualité HT2, division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques (DIEPAT), rectorat

Mme Marie-Aude MORIN, assistante de direction, référente qualité HT2, direction régionale académique adjointe du numérique éducatif (DRA-NE), rectorat

M. Jean-Christophe MOREAU, référent contrôle interne et financier dans l'achat public, référent qualité HT2, direction régionale académique des achats de l'Etat (DRAAE), rectorat

Mme Stéphanie PAGNAT, assistante administrative et financière, référente qualité HT2, direction régionale académique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (DRA-ESRI), rectorat

M. Jean-Claude AGULHON, responsable de la mission d'appui au pilotage et référent régional SNU, référent qualité HT2, direction départementale de la jeunesse et des sports (DRAJES), rectorat

Article 2 : Le comité de pilotage opérationnel HT2 se réunit au moins une fois par an, sous la présidence de M. le secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille, en charge des moyens et de l'accompagnement des établissements, référent promoteur de la maîtrise des risques financiers

Article 3 : Le comité de pilotage opérationnel HT2 anime le dispositif de la maîtrise des risques financiers relatif aux processus des dépenses hors rémunérations de personnels, définit et met en place des outils de maîtrise des risques et accompagne les services prescripteurs dans cette perspective. Il participe à la préparation du comité de pilotage stratégique annuel.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le

10.12.2025

Benoit DELAUNAY

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire-général de l'académie

Bruno MARTIN